

DECRET N° 90-176 du 31 Juillet 1990

portant nomination de Monsieur SOGLO
Kouaovi Saturnin en qualité d'Ambassadeur
Extraordinaire et Plénipotentiaire de
la République du Bénin auprès de la
République Fédérale d'Allemagne.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,

- VU l'ordonnance N° 90-001 du 1er Mars 1990 portant abrogation de l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 promulguant la loi Fondamentale du 26 Août 1977 de la République Populaire du Bénin ;
 - VU l'ordonnance N° 90-003 du 1er Mars 1990 portant nouvelle dénomination de l'Etat ;
 - VU le décret N° 90-43 du 1er Mars 1990 portant nomination du Premier Ministre ;
 - VU le décret N° 90-53 du 14 Mars 1990 portant composition du Gouvernement de Transition ;
 - VU le décret N° 84-506 du 17 Décembre 1984 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération ;
 - ~~VU le décret N° 149/PC/MFAEP/MAE/MEPTAS du 20 Avril 1965 portant règlement sur la rémunération, les indemnités et les avantages matériels alloués aux agents du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération et les textes modificatifs subséquents ;~~
 - SUR proposition du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération ;
- LE Conseil des Ministres entendu,

.../...

DECRETE :

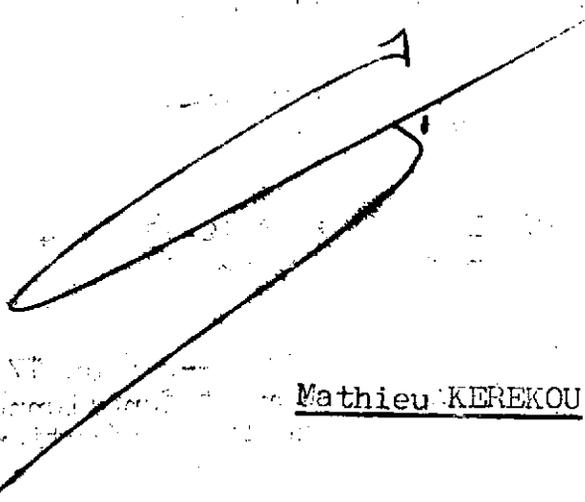
Article 1er. - Monsieur SOGLO Koavi Saturnin est nommé Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République du Bénin auprès de la République Fédérale d'Allemagne.

Article 2. - Dans ses nouvelles fonctions Monsieur SOGLO bénéficiera du traitement attaché à son grade auquel s'ajouteront les indemnités et les avantages matériels divers alloués aux chefs de postes diplomatiques par le décret N° 149/PC/MFAEP/MAE/MFPTAS du 20 Avril 1965 susvisé.

Article 3. - Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires et qui prend effet à la date de prise de fonction de l'intéressé sera publié et communiqué partout où besoin sera.

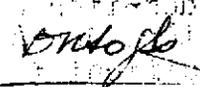
Fait à COTONOU, le 31 Juillet 1990

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,

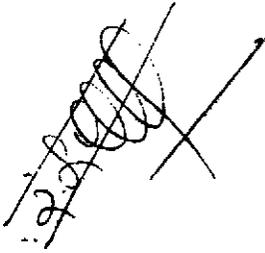


Mathieu KEREKOU

Le Premier Ministre,

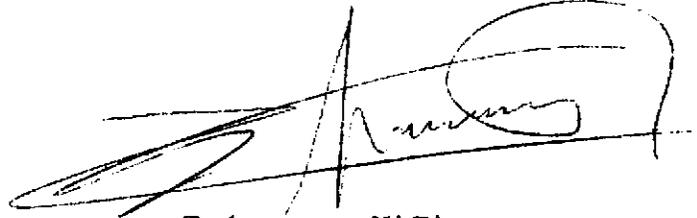

Nicéphore SOGLO

Le Ministre des Finances,



Idelphonse LEMON

Le Ministre des Affaires Étran-
gères et de la Coopération,



Théophile NATA

Ampliations : PR 6 PM 4 SGG 4 HCR 4 PPC 1 MF-MAEC 8 CPC 1 AMBA-BENIN à
BONN 1 INTERESSE 1 DPE/MTAS-DB-DSDV-DI-DCOF 5 DLC-DPE-INSAE-BCP 4
AUTRES MINISTERES 14 DEPARTEMENTS 6 IGE 1 BN-DAN 1 JORB 1.-